

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°53/2024**

Date convocation	: 03/12/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 07
Votants	: 09

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe et Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Marc LARROQUE pour Agnès VRINAT et Line GAL pour Paul MARTIN.

Absents : Florise PADER - Olivier MORICEAU - Patrick LOISEL et Régis COMBERNOUX.

Secrétaire de séance : Line GAL

Objet : Décision modificative n°2 – Budget du service Eau et Assainissement M49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives et les articles L.1612-4 et L.1612-11 ;

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n°18/2024, séance du 04 mars 2024 - Affectation de résultat 2023 du budget service Eau et Assainissement M49 ;

Vu la délibération n°19/2024, séance du 04 mars 2024, vote du budget primitif M49 du service de l'eau et de l'assainissement de la commune sur l'exercice 2024 ;

Vu la maquette budgétaire 2024 service Eau et Assainissement M49, prise en séance du 04 mars 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire expose :

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget 2024 service Eau et Assainissement, M49.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publiée le 11/12/2024

IN : 030-213003064-20241209-532024-DF

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
21 / 211 – Terrains opération 1002		4 690,00 €		
16 / 1641 – Emprunts en euros		2 100,00 €		
23/ 2315 – Installations, matériel et outillages techniques – opération 1002	6 790,00 €			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, la décision modificative n°2 du budget du service eau et assainissement, M49, pour le virement de crédit tel que décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publiée le 11/12/2024

ID :030-213003064-20241209-532024-DE